

Subsidiation culturelle et ses critères d'attribution



Conseil provincial du jeudi 20 février janvier 2025
Question orale

Monsieur le Président,

Monsieur/Madame le Député provincial,

Cher.ère.s Collègues,

La Déclaration de politique provinciale 2024-2030 met en avant le rôle de la Province en matière culturelle, mais reste étonnamment silencieuse sur la question de la subsidiation. Pourtant, la Province joue historiquement un rôle crucial dans le soutien aux structures culturelles, aux événements et aux artistes.

Dans un contexte où nous observons des coupes brutales dans certaines politiques de subsidiation régionale, notamment en matière d'économies d'énergie, il est légitime de se demander si la politique culturelle provinciale connaîtra, elle aussi, des restrictions ou si elle sera poursuivie, voire renforcée.

Dès lors, je souhaiterais obtenir des précisions sur les points suivants :

- 1. La Province prévoit-elle une continuité de sa politique de subsidiation culturelle, et si oui, sous quelle forme ?**
- 2. Les enveloppes budgétaires allouées à la culture resteront-elles stables au cours de cette législature ?**

Les acteurs culturels de notre province ont besoin de visibilité et de garanties pour planifier leurs activités et maintenir un accès large et diversifié à la culture.

Si la Province décide d'allouer des subsides, alors nous souhaitons que cette allocation se fasse dans la plus grande équité et la plus grande transparence. Pour clarifier mon propos, je précise ici que je parle des subsides qui ne sont pas encadrés par un accord avec la Communauté française ou toute autre norme supérieure qui s'imposerait évidemment.

Sur ce point, je tiens d'abord à reconnaître les avancées positives réalisées ces dernières années. Avec le document « *Mode d'emploi – Soutien à la création artistique* », la subsidiation provinciale a indéniablement gagné en clarté. Il distingue désormais trois catégories :

- les subsides de fonctionnement
- les subsides d'investissement ou d'équipement
- les subsides pour action ou projet

La démarche à suivre est mieux explicitée, et les documents à fournir sont clairement mentionnés. Cette initiative est à saluer, et nous devons collectivement en faire la promotion auprès des citoyens.

Cependant, un point fondamental reste problématique : une fois la demande de subside parvenue à l'administration provinciale, nous lisons dans ce document que « *Le Conseil provincial et le Collège provincial [...] sont souverains quant à l'opportunité d'attribuer la subvention et quant à son montant.* »

Aucun critère, aucun guide, aucun cadre clair (si ce n'est le cadre légal) ne précise ce que la Province entend et attend en matière de création artistique.

On pourrait me répondre que la création artistique doit rester libre, et je suis entièrement d'accord avec cette idée... mais pas sa subsidiation. Une politique culturelle qui se veut cohérente et équitable ne peut se limiter à des décisions discrétionnaires et subjectives, sans référence à des critères objectifs. Une allocation de subsides laissée à l'arbitraire peut engendrer de la suspicion, un sentiment d'injustice et un manque de lisibilité pour les porteurs de projets.

À plusieurs reprises en 1^{re} commission lors de la dernière législature, nous avons évoqué la difficulté d'établir un cadre de subsidiation rigoureux sans pour autant figer la liberté de création. Je comprends que la mise en place de critères soit un exercice délicat. Mais quels sont ces risques et ces difficultés comparés à l'opacité actuelle ?

Entre l'absence totale de cadre et un cadre trop restrictif, il existe un juste équilibre à trouver. Entre la rigidité excessive et la boîte noire actuelle, il y a un « extrême centre » à atteindre.

D'où ma question :

→ À quand un cadre intelligent et des critères de subsidiation transparents pour l'attribution de l'aide à la création artistique ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Marc Magnery, Conseiller provincial ECOLO

Murielle Frenay, Cheffe de groupe ECOLO au Conseil provincial

marc.magnery@provincedeliege.be

+32 486 28 51 49